



Délibération n° D-2026-03-036

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Séverine FONTANGES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : Mesdames et Messieurs Séverine FONTANGES, Murielle DEPARIS, Laurent SÉER, Elodie SANNINO, Perrine ARVIN-BEROD, Antoine BLONDEL, Sandrine EMONET, Jean-Michel GUÉDON, Christophe JOND, Martine JOUY, Gaby MOLLIER, Serge TUAZ, Anne VALENGIN

Absents représentés - Procurations : René DE MONTE donne pouvoir à Murielle DEPARIS, Améline CHARRIER donne pouvoir à Antoine BLONDEL

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Sandrine EMONET

N° D-2026-03-036 OBJET : ELECTION DES REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS – CONSEIL D'ECOLE, LES ETERLOUS

Rapporteur : Madame le Maire

Exposé :

VU

- le Code de l'éducation et notamment son article D.411-1 ;

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle est de droit membre du Conseil d'école selon l'article D.411-1 du Code de l'Education.

Il convient par ailleurs de désigner un membre au sein du Conseil Municipal pour rejoindre cette instance.

Madame le Maire propose de désigner un membre du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'école.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner le représentant au Conseil d'école. Le Maire lance un appel à candidature et procède aux opérations de vote.

Se présente : Anne VALENGIN

Décision :

Le conseil municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Madame Anne VALENGIN comme représentante de la commune au Conseil d'école ;

Amendements : Néant



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

S²LOW

ID : 074-217402155-20260330-D2026_03_036-DE

Adoption :

Conseillers présents	13
Procuration.....	02
Votants.....	15
Pour	15
Contre.....	00
Abstention.....	00

Le secrétaire de séance,
Sandrine EMONET

Le Maire,
Séverine FONTANGES

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir tampon) et la publication le (voir tampon).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente, Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél: 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.tagrenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.